



Comité international
des Jeux de la
Francophonie

JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Guide de candidature

SOMMAIRE

GLOSSAIRE	1
PRÉAMBULE	
CONCEPT DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE	3
CHAPITRE I	
PROCESSUS DE DÉSIGNATION DE L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT HÔTE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE	5
1. MODALITÉS DE CANDIDATURE	5
1.1 : Présélection parmi les États et gouvernements candidats	5
1.2 : Versement du droit d'engagement	5
1.3 : Désignation de l'État ou gouvernement hôte des Jeux de la Francophonie	5
2. GRILLE DE NOTATION POUR LA PRÉSÉLECTION	6
3. DOSSIER DE CANDIDATURE	7
3.1 : Recevabilité du dossier	7
3.2 : Composition et présentation du dossier	7
3.3 : Dépôt du dossier	8
CHAPITRE II	
QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE À L'ORGANISATION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE	9
1 : ANALYSE NATIONALE	9
1.1 : Cadre politique et gouvernance	9
1.2 : Analyse économique	9
1.3 : Conditions géographiques et météorologiques	10
1.4 : Dates proposées	10
1.5 : Sécurité	10
1.6 : Cadre légal	11
1.7 : Immigration et formalités douanières	12
2 : VISION ET EXPÉRIENCE INTERNATIONALE	12
2.1 : Vision des Jeux de la Francophonie	12
2.2 : Expérience d'organisation de grandes manifestations internationales	13
3 : DURABILITÉ, IMPACT ET HÉRITAGE	13
4 : MOBILISATION	14
4.1 : Soutien du monde associatif	14
4.2 : Mobilisation de la population	14
5 : PROGRAMMATION	15
5.1 : Disciplines sportives et culturelles	15
5.2 : Animations périphériques	16
5.3 : Ateliers pour les artistes	16
5.4 : Cérémonies officielles	17
6 : INFRASTRUCTURES ET SITES	17
6.1 : Infrastructures sportives et culturelles	17
6.2 : Infrastructures pour les cérémonies officielles	20
6.3 : Autres infrastructures	21

7 : HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	22
7.1 : Village des Jeux de la Francophonie	22
7.2 : Capacités hôtelières	23
7.3 : Restauration des participants	23
8 : SERVICES MÉDICAUX ET CONTRÔLE ANTIDOPAGE	24
8.1 : Couverture sanitaire et infrastructures médicales	24
8.2 : Lutte contre le dopage	24
9 : VILLAGE DES PARTENAIRES DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE.....	25
10 : TRANSPORT	25
10.1 : Arrivées et départs (transport international)	25
10.2 : Plan de mobilité (transport urbain)	26
11 : BÉNÉVOLAT	27
12 : TÉLÉCOMMUNICATION ET MÉDIAS.....	27
12.1 : Capacité technologique numérique (Internet, réseau sans fil)	27
12.2 : Capacité technologique radiodiffusion en haute définition (audio et vidéo)	28
13 : STRATÉGIE DE FINANCEMENT	29
13.1 : Budget prévisionnel	29
13.2 : Soutiens et engagements financiers publics	29
13.3 : Autres sources de revenus envisagées	30
14 : GOUVERNANCE DU CNJF	30
ANNEXE 1	
LISTE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS INVITÉS AUX JEUX DE LA FRANCOPHONIE	31
ANNEXE 2	
QUELQUES LAURÉATS DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE	34

GLOSSAIRE

AIMF : Association internationale des maires francophones.

AMA : Agence mondiale antidopage.

APF : Assemblée parlementaire de la Francophonie.

AUF : Agence universitaire de la Francophonie.

Bénévole : toute personne qui s'engage librement à mener une action non rémunérée en direction d'autrui en dehors de son cadre professionnel ou familial.

CIJF : Comité international des Jeux de la Francophonie, entité propriétaire de l'événement et ayant la charge, à l'échelle internationale, de la supervision des préparatifs des Jeux, de l'organisation des concours culturels et des compétitions sportives (en lien avec les fédérations sportives internationales), de la promotion et de la couverture médiatique internationale, de la protection des droits TV et du marketing, de l'inscription et de l'accréditation des participants, ainsi que de la transmission des résultats.

CIO : Comité international olympique.

CMF : Conférence ministérielle de la Francophonie.

CNJF : Comité national des Jeux de la Francophonie, entité ayant la charge de l'accueil des participants et de l'organisation générale de l'événement au niveau national et mettant à disposition les infrastructures, les moyens matériels et humains pour le déroulement des cérémonies, des compétitions sportives, des concours culturels et des animations périphériques.

Concurrents : artistes et sportifs inscrits aux concours culturels et aux compétitions sportives.

Conféjes : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie.

Confémen : Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie.

CPF : Conseil permanent de la Francophonie.

Discipline sportive en animation : discipline sportive supplémentaire choisie par le CNJF parmi la liste des disciplines proposées et qui complète le programme général.

Discipline en démonstration : discipline sportive ou culturelle supplémentaire, généralement proposée par l'État ou gouvernement organisateur pour en faire découvrir la pratique au public ainsi qu'aux différentes catégories de participants aux Jeux.

Manuel technique : document produit par le CNJF pour chaque discipline sportive et culturelle, et qui présente la réglementation générale, la description de la compétition sportive ou du concours culturel, les aspects techniques, les équipements nécessaires, les renseignements médicaux et toute information ou document utile aux délégations.

OIF : Organisation internationale de la Francophonie.

Participants : ensemble des populations cibles associées à l'événement (sportifs, artistes, accompagnateurs, VIP, médias, juges arbitres, officiels, volontaires, prestataires techniques...) et qui possèdent une accréditation.

RTDH : radiotélédiffuseur hôte désigné par le CNJF et chargé de produire un signal aux normes internationales sous le contrôle du CIJF afin de garantir la couverture internationale des Jeux.

Sommet de la Francophonie : Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Village des Jeux de la Francophonie : Site d'hébergement principal dédié aux délégations (sportifs, artistes, accompagnateurs ; médecins et entraîneurs nationaux).

Volontaire : Toute personne effectuant pour une organisation une mission précise à temps plein, qui peut être rétribuée, sur la base d'un engagement réciproque formalisé.

PRÉAMBULE

CONCEPT DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Créés à l'initiative des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, lors du Sommet de la Francophonie tenu à Québec en 1987, les Jeux de la Francophonie invitent les jeunes de l'espace francophone à se rencontrer, sous la bannière de l'amitié, par le biais de compétitions sportives et de concours culturels.

Ils se déroulent tous les quatre ans, l'année post-olympique.

À ce jour, huit éditions des Jeux ont été accueillies par sept États membres de la Francophonie.

Les huit éditions :

1989 - Rabat/Casablanca, Maroc
1994 - Paris, France
1997 - Antananarivo, Madagascar
2001 - Ottawa/Hull, Canada
2005 - Niamey, Niger
2009 - Beyrouth, Liban
2013 - Nice, France
2017 - Abidjan, Côte d'Ivoire

La IX^e édition se tiendra en 2023 à Kinshasa, République démocratique du Congo.

Les Jeux de la Francophonie représentent pour la jeunesse une véritable aventure humaine, où les rencontres, les échanges et les découvertes ouvrent les horizons de tous les possibles.

Cette fête populaire permet de :

- Faire connaître l'originalité des cultures francophones dans toute leur diversité et développer les échanges artistiques entre pays francophones ;
- Favoriser le dialogue et les échanges entre artistes et sportifs ;
- Faire émerger de jeunes talents francophones sur la scène artistique internationale ;
- Préparer la relève sportive francophone en vue de sa participation à d'autres grands événements sportifs internationaux ;
- Promouvoir la paix et le développement à travers des rencontres entre jeunes francophones ;
- Rapprocher les pays de la Francophonie et dynamiser la jeunesse francophone en contribuant à la solidarité internationale, dans le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Contribuer à la promotion de la langue française.

Langue en partage des États et gouvernements membres, la langue française doit favoriser le dialogue entre les participants et avec le public. En tant que langue olympique, elle se met au service de deux langages universels, le sport et la culture, pour affermir et prolonger les liens créés par ces rencontres.

L'organisation des Jeux de la Francophonie suppose qu'y soit interdite toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne, qu'elle soit fondée sur le sexe, l'origine, la langue, la religion, la situation sociale, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'orientation sexuelle ou toute autre situation.

Elle suppose également que les activités liées aux Jeux soient développées et mises en œuvre conformément aux principes et aux normes internationalement reconnus en matière de droits de l'Homme, notamment les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Quand la jeunesse, le sport et la culture s'allient pour témoigner de la solidarité francophone, cela donne « les Jeux de la Francophonie », une formidable rencontre entre 3 500 participants venus du monde entier.

Organiser les Jeux de la Francophonie sur son territoire permet à l'État ou gouvernement hôte de promouvoir le pays, avec la perspective de retombées économiques et touristiques, de susciter la fierté de sa population et la mixité culturelle et d'engranger des souvenirs qui marqueront plusieurs générations. L'héritage laissé par une telle manifestation, que ce soit sur le plan matériel ou humain, représente un bénéfice indéniable.

CHAPITRE I

PROCESSUS DE DÉSIGNATION DE L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT HÔTE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Conformément aux Statuts du CIJF et aux Règles des Jeux de la Francophonie, le processus de sélection menant à la désignation de l'État ou gouvernement hôte des Jeux de la Francophonie est conduit par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

1. Modalités de candidature

Seuls les États et gouvernements membres de plein droit de l'OIF à jour de leurs contributions statutaires peuvent déposer un dossier de candidature.

Les étapes du processus de désignation de l'État ou du gouvernement hôte sont les suivantes :

- Lancement de l'appel à candidatures ;
- Remise des dossiers de candidature ;
- Évaluation technique des dossiers de candidature ;
- Présélection d'un maximum de trois dossiers ;
- Versement des droits d'engagement ;
- Visites et évaluation ;
- Désignation de l'État ou gouvernement hôte.

1.1 : Présélection parmi les États et gouvernements candidats

Les dossiers de candidature doivent parvenir au CIJF avant la date limite fixée dans l'appel à candidatures. L'évaluation technique des dossiers de candidature sera ensuite réalisée par un comité d'experts désignés par la Direction du CIJF. Ce comité procédera au classement des dossiers selon la grille de notation présentée au point 2 de cette partie du questionnaire et les résultats de ce classement seront remis au Conseil d'orientation du CIJF. À l'issue de cette étape, un maximum de trois dossiers seront présélectionnés.

1.2 : Versement du droit d'engagement

Les États et gouvernements présélectionnés devront verser un droit d'engagement de cinq mille euros (5 000 €) à la Direction du CIJF pour la préparation, la planification et la gestion du processus de sélection. Ce versement devra être effectué* à compter de la date de communication des résultats de la phase de présélection. Quelle que soit la sélection finale, ce droit d'engagement restera acquis au CIJF et ne donnera lieu à aucun remboursement.

1.3 : Désignation de l'État ou gouvernement hôte des Jeux de la Francophonie

Après réception du droit d'engagement, le CIJF organise une ou plusieurs missions d'expertise pour visiter les sites proposés et pour réaliser *in situ* une évaluation technique des candidatures présélectionnées.

Les représentants désignés par les États ou gouvernements candidats sont ensuite auditionnés par le Conseil d'orientation du CIJF, qui formule une recommandation sur le choix de l'État ou gouvernement hôte des Jeux.

N.B. : Si un État ou gouvernement candidat est également membre du Conseil d'orientation du CIJF, celui-ci ne pourra siéger lors des réunions portant sur la présélection et la sélection de l'État ou gouvernement hôte des Jeux.

La désignation de l'État ou gouvernement hôte des Jeux de la Francophonie sera prononcée par la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) ou, à défaut, par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF). Les modalités et le calendrier de mise en œuvre de cette dernière étape seront indiqués par le CIJF aux trois candidats présélectionnés.

2. Grille de notation pour la présélection

Pour cette première étape, le CIJF, avec l'appui d'un comité d'experts, évaluera et classera les candidatures sur la base des réponses et informations fournies ainsi que des documents joints au dossier de candidature.

Une note sera attribuée pour chaque thème pour un total maximal global de 1 000 points.

Toute question restée sans réponse sera considérée comme équivalente à zéro. Il est donc important de répondre à chacune d'entre elles.

Le tableau ci-dessous présente le barème de notation par composantes organisationnelles et techniques retenue par le CIJF.

Rubrique	Notation
Analyse nationale	95
Vision et expérience internationale	40
Durabilité, impact et héritage	70
Mobilisation	80
Programmation	25
Infrastructures et sites	150
Hébergement et restauration	90
Services médicaux	55
Village des partenaires des Jeux de la Francophonie	15
Transport	70
Bénévolat	50
Télécommunications et médias	80
Stratégie de financement	150
Gouvernance du CNJF	30
TOTAL	1 000

3. Dossier de candidature

3.1 : Recevabilité du dossier

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les pièces suivantes pour être admissible au processus d'évaluation :

- Une lettre de candidature à l'organisation des Jeux de la Francophonie garantissant notamment le respect des Statuts du CIJF et des Règles des Jeux de la Francophonie, signée par un ou plusieurs représentants des plus hautes autorités de l'État ou gouvernement candidat ;
- Des lettres d'engagement, signées par les ministres chargés du Sport, de la Jeunesse et de la Culture, précisant leurs prérogatives et obligations respectives dans le cadre de l'organisation des Jeux de la Francophonie ;
- Une lettre d'engagement financier à l'organisation des Jeux de la Francophonie, signée par les plus hautes autorités gouvernementales (sur la prise en charge financière globale de l'événement) ;
- Une lettre d'engagement sur les aspects de la communication signée par le ministre ou la ministre de la Communication ;
- Le projet de budget global des Jeux, équilibré en recettes et en dépenses, et comprenant un budget opérationnel et un budget d'investissement.

3.2 : Composition et présentation du dossier

Le dossier de candidature à l'organisation des Jeux de la Francophonie doit :

- Refléter avec précision le projet d'accueil des Jeux de la Francophonie proposé par l'État ou le gouvernement candidat ;
- Comporter toutes les réponses aux questions et aux éléments des tableaux demandés, en respectant l'ordre de présentation des thèmes figurant au chapitre II du présent document afin de faciliter l'analyse des candidatures ;
- Inclure tous les documents de garantie et de déclaration sollicités ou préciser les raisons pour lesquelles il a été impossible de les fournir ;
- Respecter les normes suivantes :
 - Présentation, d'une part, sur support papier au format A4 (210 x 297 mm), imprimé en couleur, en recto verso et, idéalement, relié ;
 - Présentation également sous forme numérique (format PDF) sur clé USB ; la version numérique doit être présentée en un seul fichier.
 - Les réponses à chacune des questions doivent être limitées à deux pages de texte ;
 - Enfin, le dossier peut aussi être enrichi de plans, tableaux, graphiques et autres illustrations jugées de nature à le compléter. Des photos peuvent être utilisées pour illustrer les sites.

3.3 : Dépôt du dossier

Les modalités de dépôt du dossier de candidature sont les suivantes :

- Le dossier doit obligatoirement être transmis sur support papier en cinq (5) exemplaires et sous forme numérique sur une clé USB par voie postale et réceptionné à l'OIF. Il doit être également transmis par courriel à l'adresse suivante : cijf@francophonie.org.
- Aucun dossier de candidature ne sera accepté s'il est fourni uniquement sous forme numérique par courriel.
- Les dossiers reçus après la date d'échéance de réception indiquée dans l'appel à candidatures (le cachet de réception du Service courrier de l'OIF faisant foi) seront également refusés.

Adresse postale d'envoi et de dépôt des dossiers de candidature :

*Direction du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF)
Organisation internationale de la Francophonie
19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris (France)*

CHAPITRE II

QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE À L'ORGANISATION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Outre la description des infrastructures et des dispositifs que l'État ou gouvernement candidat prévoit de mettre en place pour l'accueil des Jeux, le dossier de candidature doit permettre d'évaluer le contexte national géographique, climatique, économique, social et environnemental dans lequel se dérouleraient les Jeux, le respect des valeurs ainsi que la contribution apportée au rayonnement de la Francophonie.

Il doit aussi permettre de mesurer les plus-values nationales que l'accueil des Jeux de la Francophonie apporterait à l'État ou au gouvernement candidat, en particulier pour la jeunesse, le sport et la culture.

Le cahier des charges des Jeux et ses annexes permettront aux candidats d'apprécier, en fonction de leurs réalités nationales, l'effort financier et organisationnel que représente l'organisation d'un événement tel que les Jeux de la Francophonie.

1 : ANALYSE NATIONALE

Valeur numérique totale du thème : **95 points**

Cette partie du questionnaire a pour objet de fournir des informations générales sur le contexte national de l'État ou du gouvernement candidat.

1.1: Cadre politique et gouvernance (10 points)

Résumez l'histoire de votre pays et de votre région durant ces vingt dernières années.

1. Décrivez les systèmes politiques aux niveaux national et régional. (2 points)
2. Indiquez les périodes d'élections nationales, régionales et locales prévues d'ici la tenue des Jeux. (2 points)
3. Quelles sont les principales caractéristiques démographiques, et sociales de votre pays ?
(population, langue ou langues officielles, religion ou religions, etc.) (3 points)
4. Quelles sont les politiques culturelles, sportives et de jeunesse mises en place par votre État ou gouvernement ? (3 points)

1.2 : Analyse économique (5 points)

1. Quelles sont les principales ressources économiques de votre pays et de la région choisie pour abriter les Jeux ? (2 points)
2. Quelles retombées économiques attendez-vous des Jeux ? (3 points)

1.3 : Conditions géographiques et météorologiques

(5 points)

1. Décrivez la situation géographique générale de la ville et de ses environs. Indiquez son altitude moyenne et, le cas échéant, celle des sites des compétitions sportives et des concours culturels se trouvant à une altitude nettement différente. **(2 points)**
2. Fournissez, pour les cinq dernières années, la moyenne des relevés quotidiens des données ci-dessous (en indiquant la source), ainsi que les extrêmes (minima et maxima) pour la période commençant 15 jours avant l'ouverture des Jeux et se terminant à la date de leur clôture (selon les dates proposées) :
 - la température en °C ;
 - le nombre de jours avec précipitations.**(3 points)**

1.4 : Dates proposées

(10 points)

1. Quelles dates proposez-vous pour l'organisation des Jeux, en tenant compte de la durée des compétitions sportives et des concours culturels, qui s'étendent sur un maximum de 15 jours ?

Le choix des dates proposées doit prioritairement tenir compte du calendrier des grands événements sportifs et culturels internationaux afin d'éviter toute concurrence susceptible de nuire à la participation des meilleurs concurrents et au rayonnement international des Jeux.

La période retenue dans le calendrier national doit aussi être à même de favoriser l'adhésion et la plus grande participation de la population.

Motivez votre choix à partir de ces éléments. **(3 points)**
2. Indiquez si des réunions ou manifestations importantes, culturelles et/ou sportives, nationales ou internationales, se dérouleront sur votre territoire d'ici les Jeux de la Francophonie.

Si oui, lesquelles ? Dans quelles villes et à quelles dates ? **(2 points)**
3. En dehors de la candidature à l'accueil des Jeux de la Francophonie, précisez si votre État ou gouvernement (ou une organisation sportive ou culturelle nationale) a présenté officiellement sa candidature pour d'autres manifestations internationales d'ici la période où se tiendront les Jeux. Si oui, lesquelles ? **(2 points)**
4. Fournissez une déclaration émanant des autorités compétentes attestant qu'aucune manifestation importante, nationale ou internationale, ne se tiendra dans la ville hôte ou dans ses environs pendant les Jeux de la Francophonie ou la dizaine de jours précédents. **(3 points)**

1.5 : Sécurité

(40 points)

L'organisation des Jeux comporte une série de risques, qui peuvent être classés en quatre grandes catégories :

- Les risques liés à une augmentation des délits courants ;
- Les accidents de la circulation ;
- Les risques liés directement à la vie politique de chaque État ou gouvernement représenté aux Jeux ;
- Les risques liés au terrorisme international.

Il convient de mettre en place un plan spécifique pour contrer ces éventualités.

L'État ou gouvernement hôte devra se fixer trois objectifs principaux :

- Offrir le plus haut degré de sécurité aux personnalités, participants et visiteurs avec des forces professionnelles agissant dans un cadre juridique légal pour préserver les droits et garanties des citoyens de tous les pays ;
- Prévenir toute activité qui pourrait porter atteinte à la réalisation des Jeux avec tous les moyens dont disposent les institutions nationales ;
- Définir et mettre en place un plan d'intervention permettant de prévenir les situations de vulnérabilité ainsi qu'un plan de sécurité sur tous les sites officiels des Jeux.

Par ailleurs, le CNJF étant responsable de la sécurité de tous les participants lorsqu'ils se trouveront sur les sites des Jeux ou à bord d'un véhicule du dispositif de transport des Jeux, il devra souscrire à une assurance responsabilité civile organisateur afin de couvrir tout incident, accident et dédommagement causés par la compétition.

1. Existe-t-il actuellement des risques émanant de minorités activistes (religieuses, politiques, ethniques, etc.) ou de groupes terroristes dans votre État ou gouvernement, région et ville ?
Dans le cas de risque éventuel, mentionnez les mesures employées ou prévues pour lutter, à titre préventif, contre les actes terroristes de groupes nationaux ou internationaux (10 points)
2. Énoncez les mesures prévues pour dissuader ou empêcher toute réunion ou manifestation sur les sites des compétitions et des concours, ainsi qu'à l'intérieur des lieux d'hébergement pendant les Jeux. (5 points)
3. Analysez les risques prévus durant les Jeux et classez-les par rapport à leur importance et à leur probabilité, en proposant des mesures d'ordre général pour y faire face. (5 points)
4. Indiquez le plan général de sécurité prévu sur les différents sites retenus pour les Jeux, en précisant le degré de coordination et de relation avec le CNJF.
N.B. : L'État ou gouvernement dont la candidature aura été retenue devra ultérieurement mettre en place un plan opérationnel et présenter les détails de la mise en œuvre de son dispositif de sécurité. (5 points)
5. Quelle autorité sera responsable de la sécurité durant les Jeux ? Pouvez-vous préciser la répartition des responsabilités pour une telle manifestation (État, armée, organisateur, autres entités compétentes).
Comment prévoyez-vous de structurer le service chargé de la sécurité au sein du CNJF ?
Quels seraient son rôle, son niveau de responsabilité et sa relation avec l'autorité ayant la charge de la sécurité générale ? (5 points)
6. Comment prévoyez-vous d'assurer l'événement dans chaque secteur ?
Quels types d'assurances prévoyez-vous de contracter à cet effet ?
Quels groupes nationaux et internationaux d'assurances sont présents sur le territoire national ? (10 points)

1.6 : Cadre légal (10 points)

1. Indiquez la nature juridique de l'entité (CNJF) responsable de l'organisation des Jeux dans l'hypothèse où la candidature de votre État ou gouvernement serait retenue. (5 points)
2. Décrivez les mesures juridiques en vigueur ou à prendre si nécessaire pour la protection des symboles, emblèmes et logotypes de l'OIF, du CIJF, ainsi que des logos et marques liés aux Jeux. (2 points)
3. Décrivez les mesures juridiques en vigueur qui permettront de prévenir des pratiques commerciales abusives et d'empêcher toute concurrence déloyale aux partenaires commerciaux officiels des Jeux.
En particulier précisez les mesures envisagées pour garantir la protection de l'exclusivité des partenaires commerciaux des Jeux quant à la publicité sur les sites de compétition et de concours, dans l'aéroport qui dessert la ville, ainsi qu'à l'occasion d'activités de promotion dans la ville. (3 points)

1.7 : Immigration et formalités douanières (15 points)

1. Quelle est la réglementation en vigueur concernant l'immigration et les visas d'entrée dans votre État ou gouvernement ? Fournissez l'engagement, de la part des autorités compétentes, que les formalités de douanes et d'immigration, de récupération des bagages, du matériel et des équipements seront simplifiées au maximum, dans le respect des lois et règlements en vigueur, sachant que la gratuité des visas est requise. (5 points)
2. Précisez quelles sont les règles sanitaires et de vaccination en vigueur pour l'entrée sur le territoire national et les mesures prises en cas d'épidémie de type Covid-19. (3 points)
3. Fournissez, de la part des autorités compétentes, les garanties (engagements écrits) concernant l'importation exempte de droits de douane, l'utilisation et l'exportation/importation (temporaire incluse) des marchandises et œuvres d'art nécessaires au CIJF, aux délégations, aux médias, aux partenaires commerciaux, aux prestataires techniques et aux fournisseurs pour remplir leurs obligations liées au bon déroulement des Jeux. (5 points)
4. Spécifiez, s'il y a lieu, les règlements relatifs aux produits spéciaux et équipements spécifiques nécessaires au déroulement des Jeux : équipements photographiques et audiovisuels, matériel et produits médicaux, matériel informatique, denrées alimentaires, etc. (2 points)

2 : VISION ET EXPÉRIENCE INTERNATIONALE

Valeur numérique totale du thème : **40 points**

Dans cette partie du questionnaire, les candidats doivent :

- Exposer leurs motivations pour l'accueil des Jeux de la Francophonie et la vision qu'ils en ont ;
- Expliquer comment leur vision des Jeux de la Francophonie s'intègre dans les projets de développement de la ville hôte en particulier et de l'État ou gouvernement en général ;
- Faire état des expériences vécues en matière d'organisation de grandes manifestations internationales ;
- Présenter leur vision quant aux impacts souhaités par l'accueil des Jeux, ainsi que leurs ambitions pour assurer des legs durables pour l'ensemble de la population.

2.1 : Vision des Jeux de la Francophonie (20 points)

1. Décrivez la vision que vous avez de l'accueil des Jeux de la Francophonie, en mettant notamment en exergue comment leur organisation s'inscrira dans une démarche axée sur le respect des droits de l'Homme, le renforcement des politiques sportives, culturelles et jeunesse, l'acquisition de connaissances, le transfert de compétences, les retombées économiques et sociales, la mobilisation de la population et surtout la promotion du pays, de la région et de la ville hôte. (10 points)
2. Expliquez comment votre vision des Jeux permettrait de contribuer à la promotion des valeurs de la Francophonie et à la pérennité des Jeux de la Francophonie dans l'ensemble des pays membres et dans le pays hôte en particulier. (10 points)

2.2 : Expérience d'organisation de grandes manifestations internationales

(20 points)

1. Avez-vous déjà organisé, au cours des dix dernières années, des manifestations sportives ou culturelles internationales ou des grands rassemblements internationaux de jeunesse ?
Si oui, donnez-en la liste et précisez les expériences des responsables identifiés pour leur organisation. (15 points)
2. Indiquez vos expériences antérieures éventuelles en matière d'accréditation de participants, de programmation d'hébergements et de gestion de parcs automobiles à travers l'utilisation d'un système de gestion informatique, de gestion d'arrivées et de départs de différents groupes de population, de sécurité sur plusieurs sites, de mise en place d'un programme de bénévolat ou d'une billetterie dans le cadre de manifestations d'envergure organisées sur votre territoire. (5 points)

3 : DURABILITÉ, IMPACT ET HÉRITAGE

Valeur numérique totale du thème : **70 points**

La maîtrise environnementale et les impacts de manifestations telles que les Jeux de la Francophonie, qui rassemblent un nombre important de personnes dans un laps de temps, requièrent une attention particulière. Le volet durabilité, impact et héritage est fondamental pour s'assurer que les Jeux de la Francophonie laissent un héritage à long terme à la ville et au pays hôtes : meilleurs systèmes de transport, sites sportifs opérationnels, meilleures infrastructures, améliorations sur le plan environnemental, engagement accru de la jeunesse, etc.

1. Prévoyez-vous de faire réaliser, avant et après les Jeux, des études d'impact environnemental s'appuyant sur des indicateurs clairs, qui permettraient de disposer d'éléments de référence pour les prochaines éditions ? (10 points)
2. Quelles mesures prévoyez-vous de prendre en matière de protection de l'environnement, tant au niveau des infrastructures que pour l'organisation générale des Jeux, concernant notamment les points suivants :
 - Protection du milieu naturel ;
 - Utilisation des énergies renouvelables ;
 - Recours à des modes de transport propres ;
 - Ramassage, tri et recyclage des déchets ;
 - Qualité de l'eau ;
 - Lutte contre la pollution de l'air ;
 - Réduction de l'empreinte carbone ;
 - Consommation de l'eau ;
 - Stratégie anti-gaspillage.(40 points)
3. Les Jeux de la Francophonie s'inscrivent dans une démarche de développement durable.
À ce titre, indiquez votre vision des retombées positives de l'accueil des Jeux pour le pays et la ville hôtes, et de l'héritage matériel et moral qu'ils laisseront au bénéfice de l'ensemble de la population. (5 points)
4. Précisez les principaux axes des actions que vous envisagez pour valoriser l'héritage des Jeux auprès de toute la population et assurer sa durabilité. (5 points)
5. Décrivez comment les importants investissements consentis pour accueillir les Jeux généreront des legs durables, notamment en termes d'expertise, d'infrastructures, d'équipements, de formation et d'emploi.
Explicitez dans quels secteurs de l'organisation ces legs seront particulièrement importants. (5 points)
6. Indiquez les dispositions, notamment méthodologiques, que vous comptez mettre en œuvre pour mesurer l'impact des Jeux aux niveaux économique, social et médiatique. (5 points)

4 : MOBILISATION

Valeur numérique totale du thème : **80 points**

4.1 : Soutien du monde associatif (50 points)

1. Veuillez décrire la nature et le degré de soutien apportés par le Comité national olympique, le mouvement sportif, les organisations culturelles et de jeunesse à votre candidature. Il est recommandé de joindre à ce dossier de candidature des lettres officielles de soutien des fédérations sportives nationales et des entités culturelles. (10 points)
2. Des organisations ou des groupes de personnes ont-ils manifesté leur désaccord quant à l'organisation des Jeux sur votre territoire ? Si oui, précisez. (5 points)
3. Décrivez comment vous comptez impliquer les mouvements sportifs ainsi que les organisations culturelles et de jeunesse dans l'organisation des Jeux. (15 points)
4. Précisez, pour chacune des disciplines sportives retenues dans le cadre des Jeux, la situation des fédérations sportives nationales concernant :
 - leur affiliation aux organismes continentaux et internationaux ;
 - le nombre de cadres techniques diplômés (entraîneurs, officiels, arbitres...) ;
 - le nombre de licenciés femmes et hommes ;
 - leur participation récente aux compétitions régionales, continentales, internationales et les résultats obtenus.(10 points)
5. De même, précisez, pour les disciplines culturelles retenues, l'état actuel des structures culturelles dans le pays. (10 points)

4.2 : Mobilisation de la population (30 points)

1. Décrivez la démarche que vous adopterez pour susciter l'intérêt, la participation et le soutien de la population locale pour l'organisation et le déroulement des Jeux de la Francophonie. (15 points)
2. Quelles dispositions envisagez-vous de prendre pour favoriser l'assistance d'un public nombreux à l'ensemble des manifestations et compétitions des Jeux ? (15 points)

5 : PROGRAMMATION

Valeur numérique totale du thème : **25 points**

Conformément aux Statuts du CIJF et aux Règles des Jeux de la Francophonie, le programme, comprenant des compétitions sportives et des concours culturels est établi par le CIJF. Sa dimension doit permettre à tout État ou gouvernement membre de l'OIF d'organiser les Jeux. Les compétitions sportives sont placées sous le contrôle technique des fédérations internationales concernées. L'organisation des concours culturels est régie par le CIJF, en lien avec la direction de l'OIF compétente en la matière.

5.1 : Disciplines sportives et culturelles (5 points)

Modalités de sélection des disciplines

Conformément aux Règles des Jeux de la Francophonie, 14 disciplines sont désignées comme titulaire au programme des Jeux de la Francophonie (7 disciplines sportives, 7 disciplines culturelles). L'Etat ou gouvernement hôte aura la possibilité d'ajouter à ce programme un maximum de 6 disciplines, soit un maximum de 20 disciplines au programme pour chaque édition, en respectant un strict équilibre entre disciplines sportives et culturelles.

Pour le sport et pour la culture, le CIJF a proposé une liste de choix élargi de disciplines parmi lesquelles l'Etat ou gouvernement hôte pourra choisir, afin de compléter le programme de l'édition des Jeux de la Francophonie dans les limites exposées ci-dessus. Cette liste est cependant indicative, l'Etat ou gouvernement pouvant proposer d'autres solutions.

Pour les disciplines sportives et culturelles, l'Etat ou gouvernement veillera à respecter un équilibre entre les différentes catégories de disciplines identifiées. Le choix des disciplines devra être argumenté.

Disciplines sportives

Les disciplines sportives titulaires et les disciplines additionnelles choisies par l'Etat ou gouvernement seront toutes dédoublées en compétitions hommes et dames (à l'exception des disciplines mixtes). L'Etat ou gouvernement veillera également à respecter un équilibre entre disciplines individuelles et collectives afin que le nombre de compétiteurs au total reste dans les standards des précédentes éditions.

Sport	Disciplines titulaires au programme des prochains Jeux de la Francophonie	Proposition de choix élargi de disciplines au programme des Jeux de la Francophonie
Sport de combat	1. Judo	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutte libre ● Lutte Africaine ● Taekwondo ● Boxe ● Karaté ● Escrime
Sport de raquette	2. Tennis de table	<ul style="list-style-type: none"> ● Badminton ● Tennis
Sport collectif	3. Football	<ul style="list-style-type: none"> ● Basketball ● Football ☒ Rugby à 7 ☒ Handball ☒ Volleyball ☒ Futsal
Sport individuel	4. Athlétisme	<ul style="list-style-type: none"> ● Gymnastique artistique ● Cyclisme sur route ● Escalade ☒ Natation ☒ Voile

Sport	Disciplines titulaires au programme des prochains Jeux de la Francophonie	Proposition de choix élargi de disciplines au programme des Jeux de la Francophonie
Disciplines urbaines	5. Basketball 3X3 6. Breaking	<input type="checkbox"/> Futsal <input type="checkbox"/> Football de plage <input type="checkbox"/> BMX <input type="checkbox"/> Volleyball de plage <input type="checkbox"/> Skateboard <input type="checkbox"/> Roller <input type="checkbox"/> Parkour
Sports de l'esprit		<input type="checkbox"/> Echecs <input type="checkbox"/> Scrabble <input type="checkbox"/> E-sport
Handisport	7. Athlétisme	<input type="checkbox"/> Tennis de table <input type="checkbox"/> Basketball fauteuil <input type="checkbox"/> Cecifoot
Total sport	7	

Disciplines culturelles

Culture	Disciplines titulaires au programme des prochains Jeux de la Francophonie	Proposition de choix élargi de discipline au programme des Jeux de la Francophonie
Arts visuels	1. Peinture 2. Sculpture 3. Photographie	<input type="checkbox"/> Cinéma et vidéo <input type="checkbox"/> Calligraphie <input type="checkbox"/> Création numérique
Spectacle vivant	4. Chanson 5. Danse de création	<input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Improvisation <input type="checkbox"/> Arts du cirque (jonglerie, équilibriste, acrobatie au sol)
Littérature	6. Nouvelle	<input type="checkbox"/> Poésie
Arts de la Parole	7. Conte	<input type="checkbox"/> Slam <input type="checkbox"/> Concours d'éloquence
Arts de la rue		<input type="checkbox"/> Graffitis <input type="checkbox"/> Jonglerie avec ballon <input type="checkbox"/> Marionnettes géantes
Total culture	7	
Grand Total sport et culture	14	

5.2 : Animations périphériques (5 points)

Quel programme d'animations périphériques envisagez-vous d'organiser au Village des Jeux de la Francophonie, **au Village des partenaires des Jeux de la Francophonie et ailleurs dans la ville pour promouvoir les valeurs de la Francophonie** ? Ces animations font partie intégrante du programme officiel des Jeux.

5.3 : Ateliers pour les artistes (5 points)

Des ateliers pour les artistes concurrents doivent être organisés par le CNJF en lien avec le CIJF. Décrivez comment vous prévoyez l'organisation de ces ateliers.

5.4 : Cérémonies officielles

(10 points)

Deux grandes cérémonies officielles constituent des temps forts des Jeux :

- la cérémonie d'ouverture ;
- la cérémonie de clôture.

Rehaussées par la présence de personnalités nationales et internationales, ces cérémonies représentent un élément important pour l'image des Jeux auprès des participants, du public et des médias internationaux.

Elles doivent contribuer à la promotion des valeurs de la Francophonie, à la célébration et à la reconnaissance des jeunes concurrents, artistes et sportifs, et créer un espace privilégié favorisant les échanges et le rapprochement entre les cultures.

Décrivez la manière dont vous envisagez l'organisation de ces cérémonies officielles.

6 : INFRASTRUCTURES ET SITES

Valeur numérique totale du thème : **150 points**

Infrastructures et sites jouent un rôle essentiel dans le succès des Jeux de la Francophonie, tant sur le plan opérationnel que du point de vue financier. Leur choix doit soutenir le concept de développement durable et permettre par la suite de répondre à un besoin de la population (héritage des Jeux).

Cette partie du questionnaire a pour objet de donner un aperçu de la situation actuelle sur le plan des infrastructures, existantes ou à créer et, le cas échéant, des modalités d'engagement financier des travaux de construction et/ou de rénovation. Elle sert également à décrire l'emplacement des lieux d'hébergement par rapport aux sites proposés pour les compétitions sportives et les concours culturels. Les indications données doivent permettre d'apprécier la capacité d'accueil des États et gouvernements candidats.

6.1 : Infrastructures sportives et culturelles

(80 points)

Les infrastructures sportives prévues pour les compétitions et les entraînements devront être strictement conformes aux normes édictées par les fédérations sportives internationales et être officiellement homologuées par celles-ci. Elles doivent en outre disposer de l'équipement et du matériel nécessaires à une bonne pratique de chaque discipline. Pour cela, il est recommandé de se rapprocher des fédérations nationales associées.

Des vestiaires, des locaux pour officiels et arbitres, des sanitaires, des espaces de rangement sécurisés pour le matériel et les affaires personnelles des sportifs doivent être en nombre suffisant sur tous les sites, dont l'aménagement doit également inclure des éléments nécessaires à l'accueil de ce type d'événement tels que parcs de stationnement, tribunes, espaces médicaux, réseaux d'eau et d'électricité, éclairage lorsque nécessaire, etc.

De plus, chaque lieu doit disposer d'installations adaptées pour effectuer des contrôles antidopage.

Des fiches techniques décrivant l'équipement et le matériel existant et/ou à prévoir doivent être jointes au dossier pour chaque infrastructure.

Les infrastructures culturelles prévues pour les concours et les répétitions devront respecter les normes internationales habituelles et les critères énoncés par les experts culturels du CIJF. Ces exigences portent sur les dimensions des aires de performance, des salles d'exposition, des locaux d'ateliers, des loges, etc. Elles peuvent également se rapporter aux services fournis : alimentation électrique, eau ou accès à Internet (réseau sans fil), par exemple.

Présentez les infrastructures susceptibles d'accueillir les compétitions sportives et les concours culturels, en tenant compte du niveau d'exigence énoncé ci-dessus et en faisant ressortir pour chacune :

- Sa localisation, en la positionnant et en l'identifiant sur un plan d'ensemble de la ville ;
- Dans le cas d'une structure existante, la date de construction initiale, la nature des rénovations éventuellement nécessaires et le délai envisagé pour ces travaux. L'illustration par des photographies pertinentes constituerait un plus ;
- Dans le cas d'une structure à créer, la présentation d'un descriptif, le coût estimé, les sources de financement et le calendrier des travaux envisagé (début et fin) ;
- La capacité d'accueil de l'enceinte (public, VIP, sièges médias) ;
- L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- Sa situation juridique (propriété de l'État, du gouvernement ou de la ville, propriété privée, autre).

Il est recommandé de joindre au dossier des photos ou des plans des infrastructures et des sites, ainsi qu'un historique et des informations relatives aux événements accueillis pour chacun d'entre eux.

Description des infrastructures

Veuillez fournir une description détaillée des infrastructures disponibles, susceptibles d'accueillir les compétitions sportives et les concours culturels des Jeux. Cette description comprendra la configuration et la superficie :

- des lieux de compétition et d'entraînement ;
- des scènes et des salles de concours et de répétition et des locaux pour les ateliers (à proximité des salles de répétition) ;
- des salles destinées à accueillir des cérémonies officielles et d'autres événements éventuels ;
- des zones d'accès et d'accueil :
- des espaces réservés aux participants (incluant les personnes à mobilité réduite) ;
- des espaces réservés au public ;
- des espaces réservés aux partenaires et invités de marque, aux arbitres et membres des jurys ;
- des espaces réservés aux médias ;
- d'un espace pour l'accueil éventuel des personnalités officielles.

Présentez l'état actuel des infrastructures à l'aide des tableaux ci-après. Le cas échéant, décrivez dans la colonne « observations » les travaux de rénovation ou de construction nouvelle nécessaires et joignez un calendrier de construction et une estimation du coût des travaux pour chaque site concerné.

Disciplines	Nom des sites des compétitions sportives	Capacité d'accueil	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1-2* Structure inexistante : 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	

Tableau 1 - Sites proposés pour l'accueil des compétitions sportives

* Structure existante : 1. Ne nécessitant pas de travaux d'amélioration. 2. Nécessitant des travaux d'amélioration.

** Structure inexistante : 3. Construction supplémentaire prévue. 4. Coûts des travaux. 5. Sources de financement (public, privé ou mixte).

Disciplines (entraînement)	Nom des sites prévus pour l'entraînement	Nombre de salles disponibles par site	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1-2* Structure inexistante : 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	

Tableau 2 – Sites proposés pour les entraînements en lien avec les compétitions sportives

* Structure existante : 1. Ne nécessitant pas de travaux d'amélioration. 2. Nécessitant des travaux d'amélioration.

** Structure inexistante : 3. Construction supplémentaire prévue. 4. Coûts des travaux. 5. Sources de financement (public, privé ou mixte).

Afin de garantir le bon déroulement des entraînements, la tenue d'un calendrier consultable en ligne pour la réservation des salles est recommandée.

Disciplines	Nom des sites des concours culturels	Nombre de salles disponibles	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1-2* Structure inexistante : 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	

Tableau 3 – Sites proposés pour l'accueil des concours culturels

* Structure existante : 1. Ne nécessitant pas de travaux d'amélioration. 2. Nécessitant des travaux d'amélioration.

** Structure inexistante : 3. Construction supplémentaire prévue. 4. Coûts des travaux. 5. Sources de financement (public, privé ou mixte).

Salles de répétition pour les groupes et les solistes	Nom des sites	Nombre de salles disponibles	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de la construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1-2* Structure inexistante : 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Salles d'entraînement						
Ateliers						

Tableau 4 – Sites proposés pour les répétitions et les ateliers en lien avec les concours culturels

* Structure existante : 1. Ne nécessitant pas de travaux d'amélioration. 2. Nécessitant des travaux d'amélioration.

** Structure inexistante : 3. Construction supplémentaire prévue. 4. Coûts des travaux. 5. Sources de financement (public, privé ou mixte).

Afin de garantir le bon déroulement des répétitions, la tenue d'un calendrier consultable en ligne pour la réservation des salles est recommandée.

6.2 : Infrastructures pour les cérémonies officielles

(30 points)

Les cérémonies officielles sont des temps forts incontournables des Jeux de la Francophonie.

La cérémonie d'ouverture dure en général 120 minutes et se compose de trois parties : le défilé des délégations (50 minutes), les discours protocolaires (30 minutes) et le spectacle (40 minutes).

La cérémonie de clôture, d'une durée maximale de 120 minutes marque la fin de l'événement. Elle comporte une partie protocolaire et met à l'honneur les lauréats. Elle doit être conçue de manière à susciter l'intérêt des médias, notamment à travers un spectacle exprimant l'identité culturelle du pays hôte.

Présentez les infrastructures dans lesquelles vous prévoyez l'organisation de ces cérémonies en faisant ressortir pour chacune :

- Sa localisation, en la positionnant et en l'identifiant sur un plan d'ensemble de la ville ;
- Dans le cas d'une structure existante, la date de construction initiale, la nature des rénovations éventuellement nécessaires et le délai envisagé pour ces travaux. L'illustration par des photographies pertinentes constituerait un plus ;
- Dans le cas d'une structure à créer, la présentation d'un descriptif, le coût estimé, les sources de financement et le calendrier des travaux envisagé (début et fin) ;
- La capacité d'accueil du grand public, de l'ensemble des concurrents et de leurs accompagnateurs, des personnalités, des officiels et de la presse, en prévoyant une assistance plus nombreuse que celle de toutes les autres activités au programme des Jeux ;
- L'accessibilité pour le public et la capacité de stationnement automobile ;
- L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- Sa situation juridique (propriété de l'État, du gouvernement ou de la ville, propriété privée, autre).

Cérémonies officielles	Nom du lieu	Capacité d'accueil	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1-2* Structure inexistante : 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Cérémonie d'ouverture						
Cérémonie de clôture						

Tableau 5 – Sites proposés pour les cérémonies officielles des Jeux de la Francophonie

* Structure existante : 1. Ne nécessitant pas de travaux d'amélioration. 2. Nécessitant des travaux d'amélioration.

** Structure inexistante : 3. Construction supplémentaire prévue. 4. Coûts des travaux. 5. Sources de financement (public, privé ou mixte).

6.3 : Autres infrastructures

(20 points)

Autres infrastructures	Nom du site	Capacité d'accueil	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1-2* Structure inexistante : 3-4-5**
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Village des Jeux de la Francophonie						
Centre international des médias (CIM)						
Village des partenaires des Jeux de la Francophonie						
Centre d'accréditation principal						
Sites dédiés aux activités d'animation périphérique						
Siège social du CNJF						

Tableau 6 – Autres sites proposés

* Structure existante : 1. Ne nécessitant pas de travaux d'amélioration. 2. Nécessitant des travaux d'amélioration.

** Structure inexistante : 3. Construction supplémentaire prévue. 4. Coûts des travaux. 5. Sources de financement (public, privé ou mixte).

1. Des travaux d'aménagement des sites devront-ils être effectués pour accueillir les personnes à mobilité réduite, y compris les concurrent(e)s de la discipline handisport ? Si oui, lesquels ? (5 points)
2. Le cas échéant, fournissez une description des infrastructures susceptibles d'accueillir les activités d'animation périphérique envisagées (animation au Village des Jeux de la Francophonie, Village des partenaires des Jeux de la Francophonie, etc.). (5 points)
3. Indiquez sur un plan l'emplacement des différents sites de compétition et de concours, du Village des Jeux de la Francophonie, du Centre international des médias et des principaux hôtels prévus pour les personnalités (VIP) et les représentants des médias. (5 points)
4. Fournissez les garanties de financement des travaux de rénovation ou de construction de sites. (10 points)

7 : HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Valeur numérique totale du thème : **90 points**

Le type d'hébergement varie selon la catégorie de participants avec, essentiellement, un pôle hébergement au Village des Jeux de la Francophonie pour les concurrents et leurs accompagnateurs, et un pôle hôtelier pour les autres catégories de visiteurs, tel que détaillé dans le cahier des charges Hébergement.

7.1: Village des Jeux de la Francophonie (40 points)

Le Village des Jeux de la Francophonie doit fournir aux participants les meilleures conditions d'accueil et de séjour possible, ce qui contribuera à leur participation optimale aux compétitions sportives et aux concours culturels. Conformément à l'esprit des Jeux de la Francophonie, il doit aussi être un lieu privilégié de rencontre et de découverte.

Il accueille :

- les concurrents (artistes et sportifs) ;
- leurs accompagnateurs ;
- les chefs de mission ;
- les médecins ;
- les entraîneurs.

À la lumière de l'expérience des précédentes éditions des Jeux, il convient de prévoir une capacité de 4 000 lits. Il est également recommandé de tabler sur 80% de chambres doubles avec lits simples.

1. Présentez une description précise du Village des Jeux de la Francophonie que vous proposez :

- Situation géographique (joindre un plan de situation indiquant également les différents lieux de compétition et de concours) ;
- Plan de masse du Village avec l'indication des lieux d'hébergement, de l'accueil, des différents services offerts, des lieux d'animation, du service médical ;
- Type d'hébergement ;
- Différents types de chambres proposés et superficie ;
- Degré de confort (literie, installations sanitaires, réseau sans fil, climatisation, moustiquaires, etc.) ;
- Chambres supplémentaires pour les traitements médicaux et de kinésithérapie (confidentialité) ;
- Infrastructures existantes ou à construire ;
- Services aux délégations (laverie, salle de relaxation, espaces loisirs, parcs, etc.).

(20 points)

2. Si des infrastructures et des bâtiments existants doivent être utilisés dans le projet de Village des Jeux de la Francophonie, veuillez fournir des garanties indiquant :

- la volonté des propriétaires d'autoriser leur utilisation pour la période des Jeux ;
- l'accord des occupants habituels de libérer les lieux selon un calendrier à préciser ;
- le calendrier et le financement des travaux de rénovation ou d'aménagement, le cas échéant.

(20 points)

7.2 : Capacités hôtelières

(20 points)

1. Fournissez un document officiel d'homologation établi par l'instance nationale chargée du tourisme détaillant la capacité hôtelière de la ville d'accueil et le niveau des hôtels, classés par catégorie selon le système de classification international. (10 points)
2. Détaillez les catégories d'hébergement que vous prévoyez de retenir pour toutes les catégories de personnes dont l'accueil doit être mis en place pour l'organisation des Jeux, soit les officiels et chefs de délégation (environ 800 personnes), les personnalités (environ 100 personnes), les juges et arbitres (environ 150 personnes), le personnel médical (environ 100 personnes) et les représentants des médias (environ 300 personnes).
Précisez si certains des lieux d'hébergement envisagés sont en cours de construction ou encore à construire, ainsi que les dates d'ouverture annoncées.
À titre indicatif, spécifiez quels sont les tarifs appliqués par les hôtels présélectionnés au moment du dépôt de votre candidature. (10 points)

7.3 : Restauration des participants

(30 points)

La restauration est un élément important pour la perception qu'auront les participants de la qualité de l'organisation des Jeux de la Francophonie.

Les prestations à fournir sont variées : repas au restaurant du Village des Jeux de la Francophonie, paniers repas, service traiteur, distribution d'eau et de glace. Elles sont détaillées dans le cahier des charges Restauration.

Le choix du Village des Jeux de la Francophonie doit se faire en prenant en considération les possibilités techniques ou en se donnant les possibilités techniques d'y fournir quotidiennement entre 9 000 et 12 000 repas, tout en assurant la fluidité du service et une qualité de restauration optimale. Les horaires doivent être suffisamment étendus pour permettre aux résidents assujettis aux horaires fixés pour les Jeux de se restaurer.

Le service de restauration doit offrir des repas nutritifs appropriés, notamment pour les sportifs de haut niveau, des menus variés et répondre aux habitudes alimentaires de diverses cultures.

Un service de paniers repas, préparés dans les mêmes conditions d'hygiène et de diététique que les plats servis en salle, devra être prévu pour les participants se trouvant dans l'impossibilité de se rendre au restaurant en raison de l'horaire des compétitions, des concours, des entraînements ou des répétitions.

Fournissez un aperçu général du plan de restauration :

- Décrivez les sites potentiels pour l'installation du restaurant du Village des Jeux de la Francophonie en prenant en compte les contraintes d'accueil.
- Présentez le plan d'organisation de l'ensemble des espaces de restauration avec une implantation théorique et les flux de personnes.
- Détaillez le schéma d'appel à prestataire présentant les acteurs potentiels accompagnant la candidature, que ce soit en gestion directe ou en sous-traitance.
- Quelle est l'organisation potentielle de la commission Restauration ?
- De quelle manière seront traitées les prescriptions d'hygiène et de sécurité pour la préparation et le service des repas, ainsi l'entreposage des aliments ?
- Comment appréhendez-vous l'appel à une expertise spécialisée en diététique pour le respect de la restauration des compétiteurs ?

8 : SERVICES MÉDICAUX ET CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Valeur numérique totale du thème : **55 points**

8.1 : Couverture sanitaire et infrastructures médicales

(35 points)

1. Des problèmes épidémiologiques sont-ils survenus dans le pays au cours des cinq dernières années ? **(4 points)**
2. Existe-t-il une structure responsable de la prévention des risques épidémiologiques pour l'ensemble du territoire national ? **(4 points)**
3. Présentez le système sanitaire complet, public et privé de la ville d'accueil des Jeux. **(5 points)**
4. Décrivez la couverture médicale, incluant l'organisation des soins d'urgence, que vous prévoyez de mettre en place pour les participants aux Jeux. **(4 points)**
5. Indiquez si un plan d'investissement sanitaire devra être mis en place pour l'accueil des Jeux. Si oui, décrivez-en les modalités et fournissez un engagement des autorités gouvernementales compétentes sur la prise en charge financière de ce plan. **(4 points)**
6. Donnez le détail de toutes les mesures existantes dans la ville des Jeux pour le contrôle de la qualité de l'eau potable. **(4 points)**
7. Les médecins qui accompagnent officiellement les délégations aux Jeux pourront-ils exercer sans aucune restriction ? Dans le cas contraire, indiquez quelles seraient ces restrictions. **(3 points)**
8. Quel dispositif prévoyez-vous pour garantir la gratuité des soins à l'ensemble des participants ? **(3 points)**
9. Indiquez quel sera l'hôpital ou les hôpitaux de référence utilisés pour les Jeux, les départements médicaux existants, la distance et le temps de transport nécessaire par rapport au Village des Jeux de la Francophonie et aux lieux des compétitions et des concours, le nombre de lits réservés pour répondre en priorité aux besoins des Jeux. **(4 points)**

8.2 : Lutte contre le dopage **(20 points)**

1. Confirmez qu'il existe une législation sur le dopage dans votre État ou gouvernement et précisez-en les différents points. **(4 points)**
2. Confirmez que votre État ou gouvernement a ratifié la convention internationale de l'Unesco contre le dopage dans le sport. **(4 points)**
3. Existe-t-il une structure nationale de lutte contre le dopage dans le sport sur votre territoire ? Prévoyez-vous de mener une campagne de sensibilisation auprès des participants durant l'événement ? Si oui, précisez **(4 points)**
4. Existe-t-il un laboratoire de contrôle de dopage accrédité sur votre territoire ? Si non, quel serait le plus proche envisagé ? **(4 points)**
5. Comment comptez-vous assurer des conditions de travail sécurisées et libres de toute influence extérieure à l'administration du contrôle antidopage (dispositions matérielles et humaines, ligne téléphonique sécurisée, infrastructure du réseau) ? **(4 points)**

9 : VILLAGE DES PARTENAIRES DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Valeur numérique totale du thème : **15 points**

Un emplacement doit être prévu pour l'accueil du Village des partenaires des Jeux de la Francophonie. Il comprendra un espace réservé à l'OIF, aux opérateurs et partenaires officiels de la Francophonie. L'objectif est de rassembler le public, en marge de la compétition, autour d'un lieu festif et adapté à l'activité des partenaires.

Quel emplacement et quelle programmation prévoyez-vous ?

10 : TRANSPORT

Valeur numérique totale du thème : **70 points**

Cette partie du questionnaire a pour objet de donner un aperçu de la situation actuelle des infrastructures et des services de transport et de décrire les moyens envisagés pour s'assurer que toutes les catégories de participants disposent d'un moyen de transport rapide et efficace.

10.1 : Arrivées et départs (transport international)

(10 points)

1. Quel est l'aéroport international qui sera utilisé pour les Jeux ? Quelles sont les liaisons aériennes internationales régulières assurées ? À quelle fréquence ?

Précisez la capacité aéroportuaire et les contraintes éventuelles (horaires, nuit, portance maximale de la piste d'atterrissement, etc.).

Précisez le nombre de voyageurs par jour et quelles sont les compagnies aériennes qui y transitent.

Existe-t-il d'autres moyens que le transport aérien pour se rendre dans le pays hôte ? **(5 points)**

2. À quelle distance l'aéroport se trouve-t-il de la ville et des différents lieux d'hébergement ?

(5 points)

10.2 : Plan de mobilité (transport urbain) (60 points)

1. Le transport est l'un des défis opérationnels les plus importants des Jeux de la Francophonie. L'État ou le gouvernement et la ville hôtes doivent engager les ressources nécessaires et de vastes efforts de planification en vue de relever ce défi de manière efficace.

Le plan de transport doit englober la fourniture de transports sûrs, rapides, ponctuels et efficaces pour tous ceux qui participent aux Jeux, à un titre ou à un autre :

- Personnel du CIJF et du CNJF ;
- Sportifs et officiels d'équipes ;
- Artistes ;
- Officiels techniques ;
- Membres des jurys des concours culturels ;
- Représentants des médias accrédités ;
- Personnel du Service de santé ;
- Bénévoles ;
- Représentants des partenaires ;
- Personnalités et invités accrédités ;
- Spectateurs.

Le cahier des charges Transport précise les attentes concernant ce volet de l'organisation des Jeux.

Présentez, sous forme de tableaux, la distance en kilomètres et le temps de transport, d'une part entre les différents sites de compétition et de concours, de répétition ou d'entraînement, ainsi que ceux prévus pour les cérémonies, et d'autre part, entre chacun de ces sites et les lieux d'hébergement et de restauration, ainsi que le centre des médias.

(30 points)

2. Décrivez les mesures que vous envisagez de prendre pour assurer la rapidité et la sécurité du transport pour les différentes catégories de participants aux Jeux.

(5 points)

3. La mise à disposition des véhicules de transport collectif (bus, minibus) et des véhicules particuliers (voitures avec chauffeur) se fera-t-elle en partenariat avec le secteur privé ?
Si oui, dans quelles proportions et avec quel concours ?

(5 points)

4. Indiquez quelles seront les différentes modalités de transport offertes au public pour accéder aux sites des compétitions et des concours.

(5 points)

5. Pendant la période des Jeux, prévoyez-vous un accès gratuit des participants au réseau de transport public de la ville ? Quelles sont les capacités de stationnement aux abords des sites officiels et des grandes stations de transports en commun ?

(5 points)

6. Quelles difficultés peuvent être envisagées en matière de circulation routière (qualité du réseau routier, fluidité du trafic, harmonisation avec la circulation locale habituelle, etc.) ?
Quelles solutions envisagez-vous pour y faire face ?

(5 points)

7. Quelles autorités seront appelées à participer à l'organisation, à la gestion et au contrôle du transport urbain ?
Est-il envisageable de mettre en place des escortes policières ?

(5 points)

11 : BÉNÉVOLAT

Valeur numérique totale du thème : **50 points**

La réussite d'une manifestation internationale de l'importance de celle des Jeux de la Francophonie nécessite le concours d'un nombre très important de bénévoles en permanence. Ceci suppose une organisation et une gestion spécifiques, au sujet desquelles de plus amples informations figurent dans le cahier des charges Gestion des ressources humaines et besoins administratifs.

1. Quels sont les secteurs principaux d'intervention que vous envisagez pour les bénévoles ?
Comment et par qui seront identifiés les besoins ? (10 points)
2. Décrivez les grandes lignes de votre stratégie de recherche, de recrutement, de formation et de gestion des bénévoles et votre expérience dans ce domaine ? (20 points)
3. Que prévoyez-vous pour l'hébergement (éventuellement), la restauration, le transport, les uniformes et l'assurance des bénévoles ? (10 points)
4. Envisagez-vous d'organiser un suivi-accompagnement après les Jeux pour permettre aux bénévoles de valoriser leurs acquis ? Sous quelle forme ? (10 points)

12 : TÉLÉCOMMUNICATION ET MÉDIAS

Valeur numérique totale du thème : **80 points**

Cette partie questionnaire a pour objet de donner un aperçu de la situation actuelle des infrastructures et des services de télécommunication.

12.1 : Capacité technologique numérique (Internet, réseau sans fil) (30 points)

1. Décrivez les systèmes de télécommunication existants au niveau national en donnant tous les renseignements techniques nécessaires : *Backbone* (cœur de réseau) national public et privé, géographie des plans d'atterrissement de la fibre optique. (10 points)
2. Décrivez les systèmes existants nécessaires à la connexion avec les systèmes de télécommunication internationaux, y compris liaisons satellitaires, état des lieux et typologie des différents systèmes et liaisons. (10 points)
3. Décrivez et expliquez le plan général pour la mise en place des systèmes de télécommunication internes qu'il est prévu d'utiliser pour les organisateurs dans les zones des Jeux : transmission des données, transmission vocale, système de radiotéléphonie mobile, etc.
Stratégie d'approche pour gérer un événement multi-activités et multi-sites. (10 points)

12.2 : Capacité technologique radiodiffusion en haute définition (audio et vidéo) (50 points)

1. Décrivez les différents centres réservés aux médias (presse, radio, TV) ainsi que les services techniques prévus pour les Jeux.
Sitez ces centres sur un plan par rapport au Village des Jeux de la Francophonie, aux sites de compétition et de concours et aux lieux d'hébergement réservés aux représentants des médias. (10 points)

2. Un signal complet aux normes internationales devra être produit et délivré en direct, sur satellite et/ou fibre, et ce sur tous les continents. À ce titre, un radiotélédiffuseur hôte (RTDH) devra être nommé par le CNJF, en accord avec le CIJF. Une structure de coordination médias des Jeux de la Francophonie intégrant le CIJF, le CNJF et le RTDH sera alors créée. Les coûts de production, de captation et de formation, s'il y a lieu, sont à la charge du CNJF, de même que les coûts de la remontée satellitaire.

Quel engagement pouvez-vous prendre concernant cette couverture au niveau politique (exemple : lettre d'engagement de principe du ministre ou de la ministre de la Communication) et technique, en termes de moyens humains, matériels et financiers (exemple : lettre d'engagement du directeur général de la chaîne de télévision nationale ou autre*) ?

Décrivez les moyens humains et matériels disponibles et à acquérir pour assurer la production et la réalisation télévisuelle de l'événement.

* À noter que le CNJF doit désigner et formaliser une entente avec le RTDH, en accord et avec la signature du CIJF. (20 points)

3. Une déclinaison sur les réseaux numériques et sociaux devra être délivrée dans le même temps, en Direct, VOD ou autre, et ce avec tous les acteurs (Facebook live, Daily Motion, YouTube, Twitter, etc.) présents sur le marché à ce moment-là.

Quel engagement pouvez-vous prendre concernant cette couverture ? (10 points)

4. Le CNJF doit :

- Réddiger et transmettre un guide d'informations générales sur le déroulement des Jeux (programme, services, horaires, etc.) ;
- Mettre en place un site Internet faisant la promotion et contenant toutes les informations pratiques concernant le déroulement des Jeux ;
- Produire et distribuer un journal quotidien des Jeux et le mettre en ligne sur le site Internet officiel du CNJF ;
- Produire et distribuer un journal trimestriel concernant les Jeux ;
- Produire tout le matériel promotionnel (logo, produits dérivés, etc.) ;
- Produire et diffuser des spots promotionnels (un de 30 secondes pour la télévision et un de 15 secondes pour la radio) ;
- Réaliser un film officiel des Jeux.

Compte tenu de ces exigences, pouvez-vous fournir un plan média précisant la stratégie de promotion et de communication prévue au niveau national, sachant que la dimension internationale relève du CIJF ? (10 points)

13 : STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Valeur numérique totale du thème : **150 points**

Cette partie du questionnaire a pour but d'aider l'État ou gouvernement candidat à établir la structure du budget opérationnel et d'investissement en termes de dépenses et de perspectives de recettes. Le budget doit tenir compte des postes budgétaires pris en charge par le Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF) présentés dans les structures de budgets types opérationnel et investissement du cahier des charges des Jeux de la Francophonie (annexe I : Tableaux des postes budgétaires).

13.1 : Budget prévisionnel (100 points)

L'État ou gouvernement candidat doit présenter un budget prévisionnel global comprenant :

- le budget opérationnel,
- le budget d'investissement (constructions et/ou rénovations des infrastructures).

Le budget prévisionnel doit être équilibré en dépenses et en recettes, et être présenté selon une répartition annuelle des dépenses et des prévisions de trésorerie. Il doit également faire apparaître le coût prévisionnel des Jeux par participant.

Les postes de dépenses inclus dans le budget opérationnel comprennent ceux liés à l'organisation des Jeux. Ils n'incluent pas les coûts de construction ou de rénovation d'infrastructures.

S'agissant du budget d'investissement, les opérations relatives à chaque site doivent être présentées séparément.

Des informations détaillées doivent être données sur la structure du budget, en opérations et en immobilisations, et le financement des Jeux, y compris des objectifs chiffrés en termes de recettes (fonds publics, privés ou ressources propres) que le candidat espère pouvoir générer, ainsi que les fondements sur lesquels reposent ces estimations.

Il est rappelé que les dépenses prises en charge par le CIJF figurent à l'article 2.2 des règles financières et comptables applicables au CNJF (annexe B) du cahier des charges des Jeux.

Le budget doit être présenté en euros et, le cas échéant, dans la monnaie de l'État ou gouvernement candidat (en précisant le taux de change en vigueur).

13.2 : Soutiens et engagements financiers publics (40 points)

1. Décrire le degré de soutien politique et financier apporté par votre État ou gouvernement à l'organisation des Jeux de la Francophonie. Quelle est sa part de financement ? (20 points)
2. Quels autres engagements financiers ont été obtenus de la part des autorités nationales, régionales et locales ? (20 points)

Dans l'un et l'autre cas, des lettres d'engagement des autorités concernées doivent être jointes au dossier.

13.3 : Autres sources de revenus envisagées (10 points)

Indiquez leur origine (vente de billets, parrainage, vente de produits dérivés, dons, etc.), en précisant le type de prestation envisagée (contribution financière, fourniture de services ou prestation en nature). Dans ce contexte, présentez une liste des entreprises nationales susceptibles de devenir partenaires des Jeux de la Francophonie accompagnée de manifestations d'intérêt. Fournir d'éventuelles lettres d'engagement des partenaires (institutionnels, associatifs, médias, financiers).

14 : GOUVERNANCE DU CNJF

Valeur numérique totale du thème : **30 points**

1. Quelles seront les dispositions prises pour constituer le CNJF et le rendre rapidement opérationnel ? (10 points)
2. Comment sont envisagées les relations entre le CNJF, l'État ou le gouvernement, les autorités locales et le Comité olympique national ? (20 points)

ANNEXE 1

LISTE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS
INVITÉS AUX JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Sous réserve des décisions qui pourraient être prises par les Instances de la Francophonie d'ici la tenue des Jeux de la Francophonie, les États et gouvernements invités à y participer figurent dans la liste ci-dessous.

	53 membres de plein droit	5 membres associés	32 observateurs
1	Albanie		
2	Andorre		
3			Angola
4			Argentine
5	Arménie		
6			Autriche
7	Belgique		
8	Bénin		
9			Bosnie-Herzégovine
10	Bulgarie		
11	Burundi		
12	Cabo Verde		
13	Cambodge		
14	Cameroun		
15	Canada		
16	Canada/Nouveau-Brunswick		
17			Canada/Nouvelle-Ecosse
18			Canada/Ontario
19	Canada/Québec		
20	Centrafrique		
21			Chili
22	Chypre		
23	Comores		
24	Congo		
25	Congo (République démocratique)		
26			Corée du Sud
27			Costa Rica
28	Côte d'Ivoire		
29			Croatie
30	Djibouti		
31			Dominicaine (République)
32	Dominique		
33	Égypte		
34		Émirats arabes unis	

35		Estonie
36	France	
37		France/Polynésie française
38	Gabon	
39		Gambie
40		Géorgie
41	Ghana	
42	Grèce	
43	Guinée	
44	Guinée Bissau	
45	Guinée équatoriale	
46	Haïti	
47		Hongrie
48		Irlande
49		Kosovo
50	Laos	
51		Lettonie
52	Liban	
53		Lituanie
54		Louisiane
55	Luxembourg	
56	Macédoine du Nord	
57	Madagascar	
58		Malte
59	Maroc	
60	Maurice	
61	Mauritanie	
62		Mexique
63	Moldavie	
64	Monaco	
65		Monténégro
66		Mozambique
67		France/Nouvelle-Calédonie
68		Pologne
69		Qatar
70	Roumanie	
71	Rwanda	
72	Sainte-Lucie	
73	São Tomé et Principe	
74		Sarre (Land de)
75	Sénégal	

76		Serbie	
77	Seychelles		
78			Slovaquie
79			Slovénie
80	Suisse		
81	Tchad		
82			Tchèque (République)
83			Thaïlande
84	Togo		
85	Tunisie		
86			Ukraine
87			Uruguay
88	Vanuatu		
89	Vietnam		
90	Wallonie-Bruxelles (Fédération)		

ANNEXE 2

QUELQUES LAURÉATS DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Parmi les lauréats les plus notoires ayant représenté leur État ou gouvernement aux Jeux de la Francophonie, on peut citer :

VIII^{es} Jeux de la Francophonie, Côte d'Ivoire/Abidjan 2017

Marie-Josée Ta Lou (Côte d'Ivoire)

- Médaille d'or (Athlétisme féminin, Relais 4 x 100 m)
- Médailles d'argent, Championnats du monde d'athlétisme, 100 m et 200 m (2017)
- Prix Mandela de la meilleure sportive africaine (2017)

Fanie Fayar (Congo)

- Médaille d'or (Chanson)
- Participation aux festivals : MASA, Dol'En scène, Jazz fusion, Summer Talent
- Lauréate du prix Découverte, Prix spécial du jury aux Tam-Tam d'or du Congo

Hugues Fabrice ZANGO (Burkina Faso)

- Médaille d'or (Athlétisme masculin, triple saut)
- Record du monde de triple saut masculin en salle (18,07m)

Distria KRASNIKI (Kosovo)

- Médaille d'or (Judo féminin)
- Médaille d'or aux Jeux olympiques de Tokyo (Judo féminin, -48kg)

Natacha NGOYE AKAMABI (Congo)

- Médaille d'or (Athlétisme féminin, 100m)
- Grand Prix de la Confédération africaine d'athlétisme de Yaoundé (Athlétisme féminin, 100m, 200m)

VII^{es} Jeux de la Francophonie, France/Nice 2013

Jean Jean ROOSEVELT (Haïti)

- Médaille d'or (Chanson)
- Participation aux festivals : Festival international Nuits d'Afrique, Festival Francophonie métissée, MASA, prix TV5 Monde, gagnant de nombreux concours nationaux dont Radio Grand'Anse (1990), Tropical airways (1998), Solèy Sounds System (2005, 2006)

Anne-Sophie JURA (Fédération Wallonie-Bruxelles)

- Médaille d'or (Judo féminin, - 48 kg)
- Médaille d'or aux Championnats d'Europe juniors 2009 (U20), bronze aux Championnats d'Europe espoirs 2014 (U23), or au Championnat de Belgique (2014, 2015, 2017, 2018)

VI^{es} Jeux de la Francophonie, Liban/Beyrouth 2009

Kareyce FOTSO (Cameroun)

- Médaille d'argent (Chanson)
- Participation aux festivals : Festival international Nuits d'Afrique, Amani Fest, Festival Francophonie métissée
- Visa pour la création de Cultures France, Deuxième prix Découverte Rfi 2009

Mathieu LIPPE (Canada/Québec)

- Médaille d'or (Contes et conteurs)
- Participation aux festivals : World Culture Festival à Berlin, Dimanches du Contes, Les jours sont contés en Estrie, Festival interculturel du conte du Québec, Festival du conte en Uzège, Rumeurs urbaines à Paris, Festival Voix d'Amériques, Festival du conte de Baden, La Cours des contes à Genève, Festival du conte de Varsovie
- Prix : première place du Grand Slam national du Québec (2008), deuxième place à la Coupe du monde de Poésie (2008), gagnant du Festival de la chanson de Granby

V^{es} Jeux de la Francophonie, Niger/Niamey 2005

Meité BEN YOUSSEF (Côte d'Ivoire)

- Médaille d'or (Athlétisme masculin, 200 m)
- Médaille d'or (Athlétisme masculin, 100 m et 200 m) des VI^{es} Jeux (2009)
- Médaille d'or aux Championnats d'Afrique au concours d'athlétisme masculin

(2012) Stéphanie BLANCHOUD (Fédération Wallonie-Bruxelles)

- Médaille d'or (Chanson)
- Participation aux festivals : Coup de cœur francophone à Montréal, Francofolies de Spa, Découvertes de Montauban

IV^{es} Jeux de la Francophonie, Canada/Ottawa 2001

Fred PELLERIN (Canada)

- Médaille de bronze (Contes et conteurs)
- Récipiendaire du billet platine pour son dernier spectacle de conte,
- *De peigne et de misère*, pour 100 000 billets vendus
- Plus de 2 500 représentations de cinq spectacles à travers la Francophonie

Nicolas GILL (Canada/Québec)

- Médaille d'or (Judo)
- Médaille d'argent (Judo) aux Jeux olympiques de Sydney (2000)
- Médaille d'or (Judo) aux Jeux du Commonwealth (2002)

Chantal PETITCLERC (Canada et Canada/Québec)

- Médaille d'or (Handisport athlétisme, 800 m fauteuil)
- Médaillée d'or (Handisport athlétisme, 100 m et 800 m fauteuil) aux I^{es} Jeux de la Francophonie (1994)
- Athlète la plus médaillée de l'histoire avec 21 médailles paralympiques, dont 14 médailles d'or, une médaille d'or olympique au 800 m (sport de démonstration), 5 records paralympiques

III^{es} Jeux de la Francophonie, Madagascar/Antananarivo 1997

Alexandre NAJJAR (Liban)

- Médaille d'argent (Littérature)
- Écrivain de renommée internationale édité chez Plon, Pygmalion, Ballard
- Officier de l'ordre des arts et des lettres (France 2010)

Pierrot MEN (Madagascar)

- Médaille d'or (Photographie)
- Prix UNEP/Canon en 2000

II^{es} Jeux de la Francophonie, France/Paris 1994

David DOUILLET (France)

- Médaille d'or (Judo)
- Médaille d'or (Judo) aux Jeux olympiques d'Atlanta (1996)
- Médaille d'or (Judo) aux Jeux olympiques de Sydney (2000)

Donovan BAILEY (Canada)

- Médaille d'argent (Athlétisme masculin, 100 m)
- Médaille d'or (100 m) et détenteur du record du monde aux Jeux olympiques d'Atlanta (1996)

(1996) Hicham EL GUERROUJ (Maroc)

- Médaille de bronze (Athlétisme masculin, 1 500 m)
- Médaille d'or (1 500 et 5 000 m) aux Jeux olympiques d'Athènes (2004)

I^{ers} Jeux de la Francophonie, Maroc/Casablanca 1989

Marie-Josée PÉREC (France)

- Médaille d'or (Athlétisme féminin, 200 m)
- Médaille d'or (Athlétisme féminin, 200 et 400 m) aux I^{es} Jeux de la Francophonie (1994)
- Médaille d'or (400 m) aux Jeux olympiques de Barcelone (1992) et (200 et 400 m) aux Jeux d'Atlanta (1996)

(1996) Natalina LUPINO (France)

- Médaille d'or (Judo féminin, + 72 kg)
- Médaille de bronze aux Jeux olympiques de Barcelone (1992)
- Médaille de bronze aux Championnats du monde (1982)

La liste de l'ensemble des lauréats des huit éditions des Jeux de la Francophonie peut être consultée sur le site www.jeux.francophonie.org, à la rubrique Les Résultats.

